

# Baby Gym

[Pour plus d'infos,  référent EVOLUGYM : Mélody SCHNURR].

## Le Concept

La Baby Gym s'adresse à des enfants de 15 mois à 6 ans, valides ou en situation de handicap.

Pour les 15/36 mois, l'enfant est accompagné d'un adulte (parent, grand-parent, assistante maternelle, etc. : référent affectif).

L'activité Baby Gym contribue au développement général de l'enfant sur le plan moteur, affectif, cognitif. Elle utilise la particularité des activités gymniques sur un mode ludique (joué).

## La démarche

Les activités gymniques jouent un rôle prépondérant dans le développement psychomoteur et la socialisation de l'enfant.

### Pour les enfants de 15 à 36 mois

Un accompagnement psychomoteur **orienté vers la découverte et l'exploration spontanée**, au travers d'une pratique ludique dans un environnement gymnique avec un matériel adapté.

Un temps privilégié de partage avec le référent affectif.

#### Objectifs généraux :

1. Stabiliser les programmes moteurs de bas puis les adapter à l'environnement.
2. Inciter à la différenciation du soi et du non-soi pour pouvoir appréhender l'environnement.
3. Sécuriser pour permettre la distanciation.

### Pour les enfants de 3 à 6 ans

Un accompagnement psychomoteur orienté **vers les prémices de l'activité gymnique**, au travers d'une pratique ludique dans un environnement gymnique avec un matériel adapté.

#### Objectifs généraux :

1. Enrichir puis complexifier les programmes moteurs de base.
2. Enrichir puis complexifier l'appréhension de l'environnement pour s'adapter à l'environnement gymnique.
3. S'autonomiser et se socialiser pour développer sa personnalité.



## Approche pédagogique

La Baby Gym s'appuie sur une activité à caractère ludique. Les consignes utilisées sont imagées, claires, simples et précises. Les situations proposées sont nombreuses, variées, attractives et évolutives afin d'accompagner l'enfant dans son développement. Elles sont intégrées dans le cadre de séances structurées et organisées dans la saison.

#### Il s'agit de proposer des situations conduisant à l'autonomie de l'enfant en :

- > favorisant l'exploration spontanée de l'enfant.
- > favorisant la créativité et l'imitation de ses pairs ou de l'adulte.
- > favorisant la diversité des sensations.
- > sollicitant la prise de risque en toute sécurité.
- > favorisant l'échange entre enfants et adultes (socialisation).

**Cette démarche pédagogique est soutenue par un animateur fédéral Baby Gym qui prend en compte la présence :**

- > des référents affectifs accompagnant l'enfant pour les 15/36 mois.
- > des aide-animateurs pour les 3/6 ans.

**Le jeu est en effet une nécessité vitale pour l'enfant. Il répond à des besoins qui apparaissent et évoluent selon les étapes du développement et de l'âge :**

- > besoin de mouvement mais aussi de repos et de détente.
- > besoin de se mesurer au risque mais aussi désir de sécurité.
- > besoin d'imiter l'adulte mais aussi désir de créer.
- > besoin d'éprouver diverses sensations mais aussi besoin d'agir sur les choses et de les manipuler.

## Organisation et Structuration

L'organisation de l'activité s'appuie sur les différents stades de développement de l'enfant (Piaget-Wallon).

Elle se découpe en 5 années.

Tranches d'âges	15 à 24 mois	24 à 36 mois	3 à 4 ans	4 à 5 ans	5 à 6 ans
Année Baby Gym	1 <sup>ère</sup> année	2 <sup>ème</sup> année	3 <sup>ème</sup> année	4 <sup>ème</sup> année	5 <sup>ème</sup> année
Référence scolaire	Enfant non scolarisé	Toute Petite Section	Petite section maternelle	Moyenne section maternelle	Grande section maternelle
Enjeu	Passer de l'éveil corporel ... ... aux apprentissages gymniques				
Appellation	Baby Gym				
Contenus pédagogiques	Fichier Baby Gym				Access Gym Général Access Gym GR général

L'effectif maximum des groupes doit permettre de garantir la sécurité des enfants et leur épanouissement.

## Organisation de la séance

Les horaires tiennent compte du rythme de l'enfant et seront proposés prioritairement en matinée et en fin d'après-midi (16h/18h).

**La séance type se déroule en général en 5 temps :**

1. **Accueil** : identification du début de séance.
2. **Mise en train** : à partir de jeux, comptines, histoires ...
3. **Activités de motricité générale** : sous forme d'ateliers variés, modulables et organisés dans l'espace.
4. **Activités de motricité fine et d'expression** : manipulation de petit matériel, créativité, coopération, écoute musicale...
5. **Retour au calme** : ralentissement de l'activité et identification de la fin de séance.



## Matériel et règles de sécurité

L'utilisation d'un matériel pédagogique spécifique est indispensable pour permettre à l'enfant de développer sa motricité.

**Le matériel doit permettre à l'enfant d'évoluer en toute sécurité :**

- > la hauteur et l'inclinaison des appareils sont adaptées à la taille de l'enfant,
- > les aires de réception sont aménagées avec des tapis de 10 à 20 centimètres d'épaisseur et d'une surface assez grande pour amortir toutes les chutes possibles,
- > les matériaux sont adaptés : la mousse des tapis est suffisamment dense pour permettre les réceptions en toute sécurité, les caisses sont en bois lisse et sans aspérité ou remplacées par des blocs de mousse,
- > les appareils utilisés ne présentent pas d'arrêtes ou de rebords trop saillants sinon comme les piétements, ils sont protégés,
- > les agrès et les engins sont adaptés à la morphologie des enfants (exemple : porte-mains de barre de faible diamètre et cerceau de taille réduite ...),
- > des espaces de sécurité entre les différents ateliers sont respectés,
- > l'utilisation et les possibles détournements d'usage par les enfants sont à envisager pour éviter tout risque d'accident. L'éducateur ne doit pas hésiter à modifier les situations en cas d'utilisation dangereuse par les enfants.

**Le matériel doit également être attrayant et évolutif.**

**Ont collaboré à l'élaboration du Programme Baby Gym :** Hélène BOULINE, Anne-Marie CHAUVOT, Mickaël DEROUBAIX, Thomas DESFORGES, Anne DUCOROY, Alexandra DUTERTE, Sandrine FERNIN, Caty GOURY-CHARVET.



## L'encadrement

### Encadrement Bénévole

#### Animateur Fédéral Baby Gym

**Aide-Animateur Fédéral Baby Gym** (pas d'autonomie pédagogique).

### Encadrement Professionnel

#### Pour un emploi à temps plein :

BPJEPS AGFF (AGA ou AGE) - CQP AEGPE.

### Formation Continue

Modules : "encadrement des 15/24 mois", "activités circaciennes", "activités d'expression" et "supports élastiques".

#### Renseignements :

Est Form Gym - 06.02.59.42.17

[formation@ffgymgrandest.fr](mailto:formation@ffgymgrandest.fr)

## Taux d'encadrement dans les associations

[SERVICE JURIDIQUE DE LA FEDERATION]

→ Il n'y a pas de taux d'encadrement spécifique par tranche d'âge.

→ Préconisations :

- Pour les 15-24 et 24-36 mois : 1 encadrant par groupe puisque les référents affectifs sont présents.

L'encadrant devra être titulaire de l'Animateur Baby Gym. Concernant les aides animateurs, la certification Baby n'est pas obligatoire.

- Pour les autres tranches d'âges Baby Gym et autres groupes, se référer au tableau ci-dessous :

	Baby 15/24 mois	Baby 24/36 mois	Baby 3 à 6 ans	7 ans et +
1 à 6 enfants	1 Animateur Baby Gym + Référent affectif	1 Animateur Baby Gym + Référent affectif	1 Animateur Baby Gym	1 Animateur de la discipline*
7 à 12 enfants	(Groupe de 8 enfants maxi préconisé)	(Groupe de 8 enfants maxi préconisé)	1 Animateur Baby Gym + 1 aide animateur	1 Animateur de la discipline*
13 à 20 enfants			1 Animateur Baby Gym + 2 aides animateur	1 Animateur de la discipline* + 1 aide animateur

\* Animateur de la discipline diplômé : Animateur FFGym (GAM, GAF, GR, GAC, TR, TEAM, FSG) ou CQP (AGA ou AGE) ou BPJEPS (AGA ou GR).

## Les Outils

Ces outils sont destinés à toute personne animant des séances Baby Gym.

Chaque intervenant peut s'inspirer des situations proposées, les modifier, les faire évoluer, les enrichir, changer certains paramètres ou les combiner.

### > un fichier Baby Gym

Le programme Baby Gym, propriété de la FFGym, est exclusivement vendu aux structures fédérales organisatrices de formations (FFGym, INF de la FFGym, Comités Régionaux).

### > un programme Access Gym Général / GR (fiches + vidéos + musiques)



ACCESSGYM GENERAL Livret du pratiquant - Edition 2016/2017



Access Gym GENERAL - Edition 2016-2017



ACCESSGYM GR Livret du pratiquant - édition 2016/2017



Access Gym GR Général - édition 2016/2017



Access Gym GR Général - complément 2016/2017

# Les critères de Labélisation

Pour obtenir le label Baby Gym, l'association respecte plusieurs critères et engagements. Ils sont présentés et détaillés dans le « Référentiel de labellisation Baby Gym » téléchargeable à partir du site extranet de la fédération.

## 1. Affiliation et Projet

Affiliée à la Fédération Française de Gymnastique, l'association possède un projet associatif et met en œuvre un plan de développement dédié au Secteur Baby Gym à court, moyen et long terme correspondant aux orientations fédérales (démarche qualité, satisfaction des licenciés, fidélisation, ...).

## 2. Communication

L'association communique avec son environnement sur l'activité « Baby Gym » et utilise les visuels fédéraux (logo du label Baby Gym).

## 3. Structure d'accueil

L'association accueille et informe le public sur l'organisation de la Baby Gym et ses contenus pédagogiques.

## 4. Structure d'activité

L'association propose à l'enfant, un espace de pratique confortable et sécurisé (espace dédié à la Baby Gym ou clairement délimité et identifié), avec du matériel adapté (conception, couleurs) qui répond aux normes de sécurité en vigueur. La mise en place éventuelle de l'aménagement de la salle est effectuée avant l'arrivée des enfants.

## 5. Organisation pédagogique

### Contenu d'activité :

L'activité proposée est avant tout ludique et éducative. Elle est construite avec une progression pédagogique contenant des objectifs adaptés.

### Organisation du temps :

L'activité est organisée sous la forme d'une séance hebdomadaire, qui se déroule dans la période de la journée la plus favorable pour la pratique d'une activité physique selon l'âge de l'enfant (en tenant compte des possibilités de mise à disposition de créneaux horaires). La durée de la séance est adaptée à l'âge des enfants.

### Organisation des groupes :

Le nombre d'enfants maximum au sein d'un groupe est identifié en fonction de l'âge pour garantir la qualité de l'activité et la sécurité des enfants. Les séances se déroulent avec la participation d'un référent affectif pour les plus jeunes (15 mois à 36 mois).

### Encadrement :

Chaque séance est placée sous la responsabilité pédagogique d'un animateur titulaire du diplôme « Animateur fédéral petite enfance » ou du Certificat de Qualification Professionnelle Animateur des activités gymniques mention activités d'éveil gymnique pour la petite enfance (2-6 ans) » inscrit dans un cursus permanent de la formation FFG. L'animateur peut être aidé par des aides-animateurs. L'encadrement utilise et met en application les recommandations pédagogiques et de sécurité préconisées lors des formations FFG.

## 6. Satisfaction des licenciés

L'association est à l'écoute de la satisfaction de ses licenciés. Elle vérifie chaque année le taux de fidélisation de ses adhérents et apporte une réponse aux réclamations.

### QualiClub

- BG.1 - Mettez-vous en place les programmes fédéraux Baby Gym ?
- BG.2 - Disposez-vous d'un espace spécifique de pratique ou un espace clairement délimité et identifié ?
- BG.3 - Disposez-vous de matériel spécifique ?
- BG.4 - L'encadrant aménage-t-il la salle avant le début des séances ?
- BG.5 - Proposez-vous des séances respectant le rythme biologique de l'enfant (plutôt le matin) ?
- BG.6 - L'encadrant accueille-t-il le binôme référent affectif/enfant jusqu'à 36 mois, si le club propose l'activité pour le public 15-36 mois ?
- BG.7 - L'encadrant respecte-t-il la structuration de la séance préconisée en fonction des groupes d'âges ?
- BG.8 - Proposez-vous des durées de séances préconisées (30min - 90min en fonction de l'âge) ?
- BG.9 - Respectez-vous la fréquence des séances préconisée par enfant (une séance hebdo) ?
- BG.10 - Tous les cours sont-ils dispensés par un encadrant diplômé (animateur fédéral Baby Gym ou CQP mention éveil gymnique pour la petite enfance) ?
- BG.11 - L'encadrant diplômé participe-t-il aux sessions de formation continue (obligatoire tous les 4 ans) ?